

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS ET JURISTES DE L'OUEST
23 RUE DE CHANZY
17300 ROCHEFORT SUR MER

V/REF :

N/REF : 89 B 237 / 2011-A-1302

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 28/03/2011,

P.V. du conseil d'administration du 03/03/2011
- Changement du président du conseil d'administration

Concernant la société

SA HUGUES DE MENONVILLE
Société anonyme
23 rue Pascal
17440 Aytré

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1302 le 28/03/2011
R.C.S. LA ROCHELLE 351 216 031 (89 B 237)

Fait à LA ROCHELLE le 28/03/2011,

Le Greffier



GREFFE

LEGALE

SA HUGUES DE MENONVILLE
Société anonyme au capital de 38.112 Euros
Siège social : 23, rue Pascal - 17440 AYTRE
RCS LA ROCHELLE B 351 216 031

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 03 Mars 2011, à 10 heures, les administrateurs de la société SA HUGUES DE MENONVILLE se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Dominique RUGEL
- Monsieur Jacques PIERRIN représentant la société EXCO A2A
- Monsieur Franck HUYGHE
- Monsieur Eric GUILLEN

Quatre administrateurs sur les quatre en fonction étant présents, le conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Dominique RUGEL, Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil.

Le président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Dominique RUGEL de son mandat de Président
- Démission de Monsieur Dominique RUGEL de son mandat d'administrateur
- Nomination du nouveau président du Conseil d'administration

M *X*

fa

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration constate la démission de son mandat de Président de Monsieur Dominique RUGEL à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration constate la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Dominique RUGEL à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution, le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de président du conseil d'administration, Monsieur Franck HUYGHE, administrateur, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le Président



Un Administrateur

